

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MAI 2022



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt-deux, le 20 mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Nadège DELPECH, Maire Adjoint.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs David ALLUITTE, Sandrine BOISSOLLE, Fabien CAGNIET, Audrey COLETO, Nadège DELPECH, Jean-Jacques REMY.*

Absents représentés : *Madame Catherine BRANDON a donné pouvoir à Madame Audrey COLETO, Madame Céline CAUCHOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques REMY, Monsieur Nicolas COUSIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien CAGNIET, Madame Charline LAVAIRE a donné pouvoir à Madame Sandrine BOISSOLLE, Madame Djamila MOISSON a donné pouvoir à Monsieur David ALLUITTE, Madame Marie-Laure ROUYER a donné pouvoir à Madame Nadège DELPECH.*

Absents non excusés : *Messieurs Wilfried GILLES, Thierry SLIPECKI, Jean-Marc SUMIEN.*

Secrétaire de séance : Madame Audrey COLETO

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2 / DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGLEMENT D'UNE FACTURE USED A.

Madame la Maire-Adjointe expose que suite à une erreur d'imputation budgétaire concernant le règlement d'une facture de l'USED A, il y a lieu d'effectuer une modification des articles 2041583 (GFP : projet d'infrastructure) et 020 (dépenses imprévues d'investissement) du budget communal. Il est proposé d'abonder l'article 2041583 à hauteur de 2 820,00 € et de prendre les crédits nécessaires sur l'article 020 à hauteur de - 2 820,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

3 / SPL-Xdemat : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.

Madame la Maire-Adjointe rappelle que suivant délibération en date du 6 novembre 2020 les membres du Conseil ont décidé d'adhérer à la Société Publique Locale pour la dématérialisation (SPL-Xdemat) et qu'en conséquence la Commune de Brancourt en Laonnois est titulaire d'une action dans le capital social de ladite Société.

En tant qu'actionnaire, il convient aujourd'hui d'examiner et d'approuver le rapport de gestion 2020 du conseil d'administration de la société. Lequel a été porté à la connaissance des membres du Conseil.

De plus, chaque année de nouveaux départements, communes et groupements de collectivités adhèrent à cette Société, entraînant une nouvelle répartition du capital social qui doit faire l'objet d'une approbation par chacun des actionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :
- d'approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale dénommée SPL-Xdemat ;
- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de ladite Société, divisé en 12 838 actions, à

savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social,
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3080 actions soit 23,99 % du capital social ;
- et de donner pouvoir au représentant de la Commune de Brancourt-en-Laonnois pour voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société.

4 / QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Jardin du souvenir

Dans la continuité des travaux effectués dernièrement dans le cimetière communal, quelques aménagements vont être effectués au jardin du souvenir.

Il est notamment envisagé l'installation d'une stèle en granit permettant d'accueillir des plaques gravées au nom des défunts.

Une demande de devis a été effectuée auprès des Pompes Funèbres François GUIBERT de Pinon.

4.2 – Syndicat des eaux Pinon-Brancourt

Le vidange du réservoir d'eau de la Commune aura lieu les lundi 30 mai et jeudi 9 juin prochain.

4.3 – Point sur les factures

Plusieurs devis ont été acceptés pour l'acquisition de divers matériels :

- groupe électrogène : 873,00 € TTC
- élagieuse : 317,00 € TTC
- monobrosse : 1 186,00 € TTC

4.4 – Ecole primaire

-Les élèves de CM2 se rendront au collège d'ANIZY LE GRAND pour une journée découverte le mardi 7 juin prochain. Le transport en bus est financé par la Commune.

-Le CIJ02 (Centre Information Jeunesse de l'Aisne) interviendra le mardi 14 juin prochain auprès des élèves de CM1 et CM2 dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation des jeunes aux dangers des écrans. Le coût de cette intervention est financé par la Commune.

4.5 – Fête Communale

La fête communale se déroulera le week-end des 27, 28 et 29 août prochains.

Un concours de pétanque aura lieu le samedi matin et une retraite aux flambeaux sera organisée le samedi soir.

Le programme de cette nouvelle édition est actuellement en cours de préparation.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,

Audrey COLETO

Le Maire,

Marie-Laure ROUYER

